

CB/EC/NJT

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

Conseil du 30 juin 2022
(Convocation du 24 juin 2022)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

Présents : 001 AFFILE Gwendoline, 002 ANDRO Rozenn, 003 APPERE Nathalie (présente jusqu'à 19h01 et à partir de 19h03)*, 004 ARMAND Régine, 007 BESSERVE Laurence, 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas, 012 BOUCHONNET Iris (à partir de 19h21), 013 BOUKHENOUBA Flavie, 014 BOULOUX Mickaël (à partir de 19h56), 016 BRIERO Lénéa (à partir de 19h10), 017 CAILLARD Michel, 018 CAREIL Benoît (à partir de 20h26), 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPPELLON Didier, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 026 COMPAGNON Charles, 028 CROCQ André, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier (à partir de 18h48), 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé (à partir de 18h56 et jusqu'à 20h43), 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 038 FAUCHEUX Valérie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 041 GANDON Carole, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 044 GOBAILLE Françoise, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien (à partir de 18h49 et jusqu'à 20h41), 047 GUILLOTIN Daniel, 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 056 JEHANNO Anaïs (à partir de 19h43), 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (à partir de 18h57), 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 067 LEFEUVRE Gaël, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc, 069 LENORMAND Monique, 071 MADIOT Morgane, 073 MARIE Anabel (à partir de 18h59), 074 MONNIER Daniel, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck, 079 NOISETTE Nadège, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 085 PINCHARD Jacques, 086 POLLET Matthieu, 087 PRIGENT Alain, 088 PRIZE Laurent, 089 PRONIER Valérie, 090 PUIL Honoré (à partir de 19h26), 091 QUEMENER Aurélie, 096 ROUSSET Emmanuelle, 097 ROUX Catherine, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 105 STEPHAN Arnaud, 106 THEBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 109 TRAVERS David, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel.

* Madame La Présidente quitte la salle pour le vote de la question n° 3 (délibération n° C 22.077).

Ont donné procuration : 005 BECHET Annick à 035 DESMOTS Xavier, 008 BETTAL Khalil à 042 GAUTIER Nadine, 010 BONNIN Philippe à 67 LEFEUVRE Gaël, 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud (jusqu'à 19h21), 014 BOULOUX Mickaël à 083 PETARD-VOISIN Chantal (jusqu'à 19h56), 015 BRETEAU Pierre à 044 GOBAILLE Françoise, 018 CAREIL Benoît à 079 NOISETTE Nadège (jusqu'à 20h26), 019 CAROFF-URFER Sandrine à 045 GOMBERT Jean Emile, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 025 COCHAUD Yannick à 087 PRIGENT Alain, 027 CRESSARD Antoine à 041 GANDON Carole, 029 DAUCE Henri à 111 YVANOFF Daniel, 033 DENIAUD Marion à 107 THEURIER Matthieu, 037 EON Pierre à 064 LE GALL Josette, 046 GUERET Sébastien à 089 PRONIER Valérie (à partir de 20h41), 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 039 FOUILLERE Christophe, 052 HOUSSIN René-François à 106 THEBAULT Philippe, 055 JEANVRAIN Matthieu à 021 CHAPPELLON Didier, 056 JEHANNO Anaïs à 026 COMPAGNON Charles (jusqu'à 19h43), 058 KOCH Lucile à 079 NOISETTE Nadège, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 070 LOUAPRE Françoise à 050 HERVE Pascal, 072 MAHEO Aude à 067 LEFEUVRE Gaël, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 080 PAILLON Cécile à 038 FAUCHEUX Valérie, 081 PARMENTIER Mélina à 087 PRIGENT Alain, 082 PELLERIN Isabelle à 102 SEMERIL Sébastien, 084 PINAULT Pascal à 074 MONNIER Daniel, 092 REMOISSENET Laetitia à 044 GOBAILLE Françoise, 093 ROUAULT Jean-Claude à 042 GAUTIER Nadine, 094 ROUGIER Gaëlle à 043 GOATER Jean-Marie, 095 ROULLE Patrick à 011 BOUCHER Nicolas, 101 SCHOUMACKER Eve à 023 CHEVANCE Christophe, 104 SIMON Luc à 036 DUCAMIN Marie, 108 TONON Selene à 009 BINARD Valérie, 112 ZAMORD Priscilla à 049 HAMON Laurent.

Absents/Excusés : 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 24 juin 2022 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h16.

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES**C 22.076 Finances – Comptes de Gestion pour l'exercice 2021**

- déclare que les comptes de gestion, dressés, pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent pas de réserve de sa part.
Une observation est toutefois à signaler, il existe une différence technique entre les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets annexes Régie réseaux de chaleur et Réseaux de chaleur. Cette différence porte sur les montants constatés des résultats antérieurs. Elle est due à l'absence de prise en compte au compte administratif lors de la reprise des résultats 2020 des écritures de transfert depuis le budget Régie réseaux de chaleur vers le budget Réseaux de chaleur de la part des résultats propre au réseau de chaleur Est. Elle conduit à la minoration du résultat de fonctionnement du budget Réseaux de chaleur de 759 820,52 € au compte administratif 2021 et à la majoration du résultat d'investissement du même montant, tandis que le résultat de fonctionnement du budget Régie Réseaux de chaleur est majoré de 759 820,52 € au compte administratif 2021 et que le résultat d'investissement est minoré du même montant. Ce transfert sera pris en compte lors de la reprise des résultats 2021 au compte administratif de l'année 2022.

Adoption par 98 voix pour et 5 abstentions**C 22.077 Finances – Comptes Administratifs pour l'exercice 2021**

- adopte le vote à main levée pour la désignation d'un Président ad hoc ;
- désigne un Président ad hoc pour l'examen des comptes administratifs 2021 de Rennes Métropole :
Le candidat M. Crocq est élu ;
- approuve, pour l'exercice 2021, les comptes administratifs des budgets suivants :

Budget Principal

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	337 716 046,69 €	376 033 628,39 €	38 317 581,70 €
Investissement	232 436 835,03 €	191 508 949,59 €	-40 927 885,44 €
Total	570 152 881,72 €	567 542 577,98 €	-2 610 303,74 €

Budget annexe "Elimination et Valorisation des déchets"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	48 549 605,91 €	53 251 247,27 €	4 701 641,36 €
Investissement	28 766 327,71 €	37 993 450,84 €	9 227 123,13 €
Total	77 315 933,62 €	91 244 698,11 €	13 928 764,49 €

Budget annexe "Zac La Forge – Saint-Gilles"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	1 113 774,63 €	1 290 288,49 €	176 513,86 €
Investissement	1 426 666,70 €	1 558 469,15 €	131 802,45 €
Total	2 540 441,33 €	2 848 757,64 €	308 316,31 €

Budget annexe "ZAE Les Rignés - Betton"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	2 956 149,95 €	3 990 832,32 €	1 034 682,37 €
Investissement	4 219 356,52 €	1 264 935,72 €	-2 954 420,80 €
Total	7 175 506,47 €	5 255 768,04 €	-1 919 738,43 €

Budget annexe "ZAE Gev'Activ2 - Gévezé"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	452 596,20 €	552 596,26 €	100 000,06 €
Investissement	708 203,20 €	256 721,42 €	-451 481,78 €
Total	1 160 799,40 €	809 317,68 €	-351 481,72 €

Budget annexe "ZAE Joval - Acigné"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	620 918,10 €	883 627,57 €	262 709,47 €
Investissement	1 048 359,12 €	508 960,99 €	-539 398,13 €
Total	1 669 277,22 €	1 392 588,56 €	-276 688,66 €

Budget annexe "Margat - L'Hermitage"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	140 337,49 €	172 217,73 €	31 880,24 €
Investissement	172 217,72 €	0,00 €	-172 217,72 €
Total	312 555,21 €	172 217,73 €	-140 337,48 €

Budget annexe "Réseaux de chaleur"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	2 609 498,36 €	3 833 604,27 €	1 224 105,91 €
Investissement	4 689 340,25 €	3 350 371,00 €	-1 338 969,25 €
Total	7 298 838,61 €	7 183 975,27 €	-114 863,34 €

Budget annexe "Régie réseaux de chaleur"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	153 129,96 €	1 084 835,28 €	931 705,32 €
Investissement	398 509,65 €	287 568,15 €	-110 941,50 €
Total	551 639,61 €	1 372 403,43 €	820 763,82 €

Budget annexe "Crématorium"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	189 317,17 €	398 561,31 €	209 244,14 €
Investissement	337 721,30 €	228 504,55 €	-109 216,75 €
Total	527 038,47 €	627 065,86 €	100 027,39 €

Budget annexe "Production énergie photovoltaïque"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	22 354,20 €	42 726,98 €	20 372,78 €
Investissement	3 005,00 €	77 260,00 €	74 255,00 €
Total	25 359,20 €	119 986,98 €	94 627,78 €

Budget annexe "Centre de Congrès"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	8 039 623,64 €	8 497 606,23 €	457 982,59 €
Investissement	5 055 067,33 €	4 155 577,21 €	-899 490,12 €
Total	13 094 690,97 €	12 653 183,44 €	-441 507,53 €

Budget annexe "Transports Urbains"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	194 019 705,52 €	278 941 892,65 €	84 922 187,13 €
Investissement	301 597 835,62 €	265 678 576,41 €	-35 919 259,21 €
Total	495 617 541,14 €	544 620 469,06 €	49 002 927,92 €

Budget annexe "Assainissement collectif"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	1 907 360,05 €	11 316 989,11 €	9 409 629,06 €
Investissement	1 966 324,67 €	2 647 571,12 €	681 246,45 €
Total	3 873 684,72 €	13 964 560,23 €	10 090 875,51 €

Budget annexe "Régie assainissement collectif"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	26 624 859,07 €	36 803 094,68 €	10 178 235,61 €
Investissement	19 299 946,81 €	21 281 667,33 €	1 981 720,52 €
Total	45 924 805,88 €	58 084 762,01 €	12 159 956,13 €

Budget annexe "Régie assainissement non collectif"

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	219 718,27 €	490 431,40 €	270 713,13 €
Investissement	822,00 €	38 117,08 €	37 295,08 €
Total	220 540,27 €	528 548,48 €	308 008,21 €

Adoption par 98 voix pour et 9 abstentions**C 22.078 Finances – Affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2021**

- se prononce sur l'affectation des résultats de fonctionnement des budgets suivants :
Budget Principal :
- décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en lui affectant 26 811 103,54 € et de reporter 11 506 478,16 € en section de fonctionnement.
Budget annexe Transports Urbains
- décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant 35 919 259,21 € et de reporter 49 002 927,92 € en section de fonctionnement.
Budget annexe Crématorium
- décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant 109 216,75 € et de reporter 100 027,39 € en section de fonctionnement.
Budget annexe Réseaux de Chaleur
- décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant 1 983 926,43 € et de ne rien reporter en section de fonctionnement.

Adoption par 99 voix pour et 9 abstentions**C 22.079 Finances – Budget principal, budgets annexes – Autorisations de programme – Ouvertures et ajustements**

- adopte les autorisations de programme proposées au titre des budgets principal et annexes selon le détail présenté en annexe par chapitre et par crédit de paiement (indicatif pour les années 2023 à 2028) pour un total de 1 838 778 993,06 €.

Adoption par 99 voix pour et 9 abstentions

C 22.080 Finances – Budget supplémentaire pour l'exercice 2022

- approuve le budget supplémentaire 2022 arrêtée en dépenses et en recettes :
 - en opérations réelles, à la somme de : 56 068 193,07 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de : 3 811 475,16 €
 - soit au total, à la somme de : 59 879 668,23 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe des transports urbains, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 80 468 949,78 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 32 666 299,92 €
 - Soit, au total à la somme de 113 135 249,70 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe Élimination et Valorisation des Déchets, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - Opérations réelles, à la somme de 20 318 040,37 €
 - Opérations d'ordre, à la somme de 549 964,56 €
 - Soit au total à la somme de 20 868 004,93 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe Régie assainissement collectif, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 5 247 332,92 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 8 125 815,93 €
 - Soit, au total à la somme de 13 373 148,85 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 7 963 115,51 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 9 401 566,22 €
 - Soit, au total à la somme de 17 364 681,73 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe régie assainissement non collectif, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 308 008,21 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 256 257,13 €
 - Soit, au total à la somme de 564 265,34 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe Centre des Congrès, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 1 123 540,12 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de - 4 687 428,00 €
 - soit, au total à la somme de - 3 563 887,88 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe Réseaux de chaleur, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 3 133 241,43 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de -113 140,00 €
 - Soit, au total à la somme de 3 020 101,43 €**

- approuver le budget supplémentaire du budget annexe Régie réseaux de chaleur, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 411 333,82 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 128 712,80 €
 - Soit, au total à la somme de 540 046,62 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 264 751,89 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 97 527,39 €
 - Soit, au total à la somme de 362 279,28 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe Production d'énergie photovoltaïque, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total en opérations réelles, à la somme de 94 627,78 €, en opérations d'ordre, à la somme de 15 182,78 € **soit, au total à la somme de 109 810,56 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZAC La Forge – Saint-Gilles, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses et en recettes au total en opérations réelles, à la somme de 308 316,31 €, en opérations d'ordre, à la somme de -154 071,78 € **soit, au total à la somme de 154 244,53€**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZAE Gev'Activ2 - Gévezé, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 451 481,78 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 102 963,56 €
 - Soit, au total à la somme de 554 445,34 €**
 en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 551 481,84 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 102 963,56 €
 - Soit, au total à la somme de 654 445,40 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZAE Les Rignés - Betton, pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 3 394 420,80 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 5 698 841,60 €
 - Soit, au total à la somme de 9 093 262,40 €**
 en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 4 429 103,17 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 5 298 841,60 €
 - Soit, au total à la somme de 10 127 944,77 €**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe "ZAE Joval - ACIGNE", pour l'exercice 2022, qui s'élève en dépenses au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 553 448,13 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 62 100,00 €
 - Soit, au total à la somme de 615 548,13 €**
 en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 784 157,60 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 62 100,00 €
 - Soit, au total à la somme de 846 257,60€**

- approuve le budget supplémentaire du budget annexe "ZAE Margat – L'HERMITAGE, pour l'exercice 2022, qui s'élève au total :
 - en dépenses au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 172 217,72 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 0,00 €
 - Soit, au total à la somme de 172 217,72 €**
 - en recettes au total :
 - en opérations réelles, à la somme de 204 097,96 €
 - en opérations d'ordre, à la somme de 0,00 €
 - Soit, au total à la somme de 204 097,96€**

Adoption par 99 voix pour et 9 abstentions

C 22.081 Finances – Adhésion de Rennes Métropole à l'Association Finances – Gestion – Évaluation des collectivités territoriales – AFIGESE – Approbation

- approuve l'adhésion de Rennes Métropole à l'Association Finances – Gestion – Évaluation des collectivités territoriales.

Adoption à l'unanimité

C 22 082 Administration générale Indemnités de fonctions des élus – Modification

- actualise le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus :

Adoption à l'unanimité

C 22.083 Administration générale – Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent – Modification

- approuve les termes modifiés du règlement interne de la Commission d'appel d'offres.

Adoption à l'unanimité

C 22.084 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des décisions

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.

C 22.085 Administration générale – Délégation de pouvoirs à la Présidente – Compte-rendu

Le Conseil prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Madame la Présidente ou par toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.

C 22.086 Administration générale – Crématorium – Choix du mode de gestion – Principes du contrat de concession de service public

- approuve le principe du recours à la concession de service public pour le renouvellement de l'exploitation du crématorium de Rennes Métropole ;
- approuve les principales caractéristiques et orientations des prestations que devra assurer le concessionnaire telles que décrites dans le rapport annexé et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à lancer et conduire la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de concession de service public, signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 22.087 Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emplois

- décide les créations suivantes :
 - à la Direction de l'assainissement : il a été décidé de prendre tout le territoire de Rennes Métropole en régie directe afin de garantir un haut niveau de performance et une maîtrise du service. Cette augmentation du périmètre de la régie directe implique la création de nombreux postes à l'horizon 2025. Cet accroissement très important du nombre d'agents ainsi que la disparition de l'activité de suivi des exploitants privés rendent indispensable la réalisation d'un nouveau projet d'organisation.
 - trois emplois d'agents ou agentes usine (droit privé),
 - quatre emplois de techniciens ou techniciennes de maintenance (droit privé),

- deux emplois de techniciens ou techniciennes réseau (droit privé),
- deux emplois de techniciens ou techniciennes usine (droit privé) ;
- au sein d'autres directions :
 - cinq emplois d'attachés ou attachées,
 - trois emplois d'ingénieurs ou ingénieures,
 - trois emplois d'adjoints ou adjointes administratifs,
 - un emploi de rédacteur ou rédactrice / technicien ou technicienne / animateur ou animatrice (selon le recrutement) ;
- décide les transformations suivantes :
 - un emploi d'assistant ou assistante de conservation en attaché ou attachée de conservation,
 - un emploi de technicien ou technicienne en attaché ou attachée,
 - deux emplois d'adjoints ou adjointes techniques en agents ou agentes de maîtrise,
 - un emploi de technicien ou technicienne en ingénieur ou ingénieure,
 - un emploi de rédacteur ou rédactrice en attaché ou attachée,
 - un emploi d'adjoint ou adjointe technique en technicien ou technicienne,
 - un emploi d'adjoint ou adjointe technique en rédacteur ou rédactrice,
 - un emploi de rédacteur ou rédactrice en adjoint administratif ou adjointe administrative.

Adoption par 100 voix pour et 9 abstentions

COMMISSION PROSPECTIVE, PROXIMITE ET COHESION SOCIALE

C 22.088 Cohésion sociale – Lutte contre les violences faites aux femmes – Lieu accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants – Convention – Subvention d'équipement Asfad

- attribue une subvention d'équipement de 300 000 € à l'association Asfad pour la construction de l'équipement suscité ;
- approuve les termes de la convention établie pour le financement de l'équipement accueillant les activités du Lieu d'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant bien précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil métropolitain pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

Adoption à l'unanimité. Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Travers)

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET SERVICES URBAINS

C 22.089 Développement durable du territoire – Environnement – Arrêt du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

- approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026, dont le rapport, le résumé non technique ainsi que la synthèse de la consultation du public sont annexés à la délibération ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte se rapportant au Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Rennes Métropole.

Adoption par 104 voix pour et 6 abstentions

C 22.090 Développement durable du territoire – Défi Écologie – France Ville Durable – Adhésion – Cotisation – Désignation de représentants

- adhère à l'Association France Ville Durable ;

- décide le versement d'une contribution annuelle de 5 000 € à l'Association France Ville Durable pour l'année 2022 dont le montant sera revu chaque année dans le cadre du vote du budget ;
- adopte le vote à main levée ;
- désigne M. Dehaese en tant que représentant de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 22.091 Développement durable du territoire – Observatoire de l'Environnement en Bretagne – Adhésion – Cotisation – Désignation de représentants

- approuve l'adhésion de Rennes Métropole au Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) dès 2022 ;
- valide les termes de la convention constitutive de l'OEB jointe en annexe ;
- valide la participation annuelle à hauteur de 0,05 € / habitant (calculé proportionnellement à la population INSEE communale au 1^{er} janvier), soit 23 343 € pour 466 866 habitants ;
- décider d'adopter le vote à main levée ;
- désigne M. Olivier DEHAESE, vice-président en charge du climat et de l'énergie en tant que représentant titulaire, et M. Pascal HERVE, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de la GEMAPI, de la biodiversité et du foncier, en tant que suppléant de Rennes Métropole ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 22.092 Réseaux d'énergies et de chaleur – Vezin-Le-Coquet – Convention de délégation de service public – Avenant n° 5

- approuve les termes de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public et ses annexes, conclu avec la société SOGEX ;
- autorise Madame La Présidente, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 5, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 22.093 Valorisation des déchets ménagers – Usine de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole – Contrat de coopération public-public entre Rennes Métropole et le Syndicat de Tri, Traitement, Transition Écologique et Circulaire (S3T'ec) – Traitement des déchets ménagers et assimilés sur des installations de traitement dûment agréées – Approbation – Autorisation de signature

- approuve la signature du contrat de coopération public-public entre Rennes Métropole et le Syndicat de Tri, Traitement, Transition Écologique et Circulaire (S3T'ec) pour le traitement de déchets ménagers et assimilés sur des installations de traitement dûment agréées ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L. 5211-9 ou L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le contrat de coopération et tout document utile s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITE, TRANSPORTS ET VOIRIE

C 22.094 Mobilité – Parcs de stationnement et service d'autopartage – Tarification

- modifie les tarifs du service d'autopartage ;
- crée un tarif pour l'occupation du domaine public des parcs de stationnement.

Adoption à l'unanimité

C 22.095 Mobilité – Service autopartage – Parcs de stationnement en ouvrage – Contrat de délégation de service public n° 16.381 avec la SPL Citédia Métropole – Avenant n° 9

- approuve les termes de l'avenant n° 9 au contrat n° 16.381 de délégation de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement en ouvrage, des parcs de stationnement vélos et de l'autopartage passé avec la SPL Citédia Métropole, l'avenant portant sur :
 - l'accroissement de l'offre du service d'autopartage,
 - la définition du programme prévisionnel d'investissement en conséquence,
 - la mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel en lien avec ces évolutions ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cet avenant et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Ducamin, MM. Hervé Marc, Thébault)

C 22.096 Transports collectifs – Réseau STAR – Déplacement du dépôt de bus de Baud Chardonnet – Avant-Projet – Augmentation de l'enveloppe financière – Approbation

- approuve le dossier d'Avant-Projet du nouveau dépôt de bus de Baud Chardonnet, avec les modifications, réajustement de certains postes de dépenses, nouveaux éléments de programme associés et prise en compte de pistes d'économies ;
- approuve en conséquence la révision de l'enveloppe financière du nouveau dépôt de bus en la portant de 32 882 000 € HT à 33 313 775 € HT.

Adoption à l'unanimité

C 22.097 Transports collectifs – SEMTCAR – Projet d'évolution statutaire de la SEML en SPL – Approbation du projet de statuts modifiés – Acquisition d'actions – Désignation des représentants de Rennes Métropole au sein de la SPL

- approuve le projet d'évolution statutaire de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale « SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION RENNAISE » (SEMTCAR) en Société Anonyme Publique Locale sous conditions suspensives d'une part, de la sortie du capital par voie de cessions d'actions des actionnaires autres que Rennes métropole et, d'autre part, de la prise de participation au capital de la Ville de Rennes ;
- approuve l'acquisition par la Métropole de 2 037 actions de la SEMTCAR à la Société TRANSDEV au prix unitaire de 194 euros l'action, soit pour un montant total de 395 178 euros sous condition suspensive de l'acquisition par la Ville de Rennes des 1 875 actions. À cet effet, de faire expressément référence au visa de l'article 1042-II du Code général des impôts aux termes duquel cette cession d'actions ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte ;
- approuve le projet des statuts modifiés de la Société « SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION RENNAISE » dans son ensemble, joint en annexe à la délibération, sous sa forme de Société Anonyme Publique Locale, et de donner pouvoir à son représentant à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société pour porter un vote favorable à l'évolution statutaire de la SEML en SPL, à l'adoption des statuts modifiés de la Société et à la répartition des sièges d'administrateurs ;
- décide d'adopter le vote à main levée ;
- désigne ses neuf représentants au sein du Conseil d'Administration de la Société avec effet à l'Assemblée générale de la Société qui approuverait l'évolution statutaire en SPL :
 - Matthieu Theurier
 - Philippe Thébault
 - Marie Ducamin
 - Philippe Salmon
 - Michel Caillard
 - René-François Houssin

- Pierre Breteau
- Jean-Pierre Savignac
- Gaël Lefeuvre

Les candidats sont élus

- désigne ses cinq représentants au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société :
 - Matthieu Theurier
 - Philippe Thébault
 - Marie Ducamin
 - Philippe Salmon
 - Jean-Pierre Savignac

Les candidats sont élus

- inscrit en conséquence la dépense de 395 178 euros au budget de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité - 8 conseillers ne prenant pas part au vote

(Mmes Appéré, Ducamin, Quémener, MM. Bettal, Caillard, Depouez, Thébault, Theurier)

C 22.098 Voirie et infrastructures – Révision du Règlement de Voirie Métropolitain – Modalités d'exécution des travaux et réfection des voies – Approbation

- approuve l'actualisation du Règlement de Voirie Métropolitain, pour ce qui relève de ses compétences ;
- prend acte de la partie du Règlement de Voirie Métropolitain qui dépend du pouvoir de police de la conservation du Président de la Métropole ;
- approuve l'application immédiate de celui-ci à compter de la publication de l'arrêté de la Présidente de Rennes Métropole portant actualisation du Règlement de Voirie Métropolitain, incluant la délibération.

Adoption à l'unanimité

C 22.099 Voirie et infrastructures – Rennes – Rue de Fougères – Programme de l'opération et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation

- approuve le programme relatif à l'opération d'aménagement des espaces publics de la rue de Fougères située à Rennes tel que décrit dans la délibération ;
- approuve l'enveloppe financière globale prévisionnelle de l'opération s'élevant à 5 690 000 € HT, soit 6 828 000 € TTC (valeur janvier 2021), dont 5 400 000 € HT, soit 6 480 000 € TTC à la charge de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 22.100 Voirie et infrastructures – Saint Gilles – ZAC Multisites "Centre-Ouest" et "La Vigne" – Projet de Programme des Équipements Publics – Accord de Rennes Métropole – Convention de participation financière

- donne son accord au projet de Programme des Équipements Publics (PEP) de la ZAC Multisites "Centre-Ouest" et "La Vigne" à Saint Gilles et à son financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
- donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
- conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la Commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages ;
- approuve les termes de la convention de participation financière à conclure avec le groupe Giboire, aménageur, et la commune ;

- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption par 105 voix pour et 5 abstentions

C 22.101 Voirie et infrastructures – Betton – Suppression du passage à niveau PN7 – Avant-Projet et enveloppe financière – Choix de la variante retenue – Convention relative au financement des études de projet et de réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau – Approbation

- approuve l'avant-projet relatif à l'opération de suppression du passage à niveau n° 7, dit "de la Levée", situé à Betton tels que décrit dans la délibération ;
- approuve le choix de la variante dite "carrefour à feux" pour la poursuite de l'opération de suppression du PN7, situé à Betton ;
- approuve l'enveloppe financière globale de l'opération s'élevant à 17,674 M€ HT, soit 20,080 M€ TTC (€ courant - valeur fin 2025) cofinancée à hauteur de 61,99 % par Rennes Métropole, soit 10,956 M€ HT, 15,58 % par la commune de Betton, soit 2,754 M€ HT et 22,43 % par l'aménageur de la ZAC de la Plesse, soit 3,964 M€ HT ;
- approuve les termes de la *convention* de financement des études de projet et de réalisation des travaux pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau *pour* ladite opération à conclure avec SNCF Réseau :
 - en prenant acte du *besoin de* financement, à hauteur *de* 13 314 124 € courants HT, soit 14 831 934,20 € TTC courants,
 - en décidant la participation à hauteur de 5 725 073 M€ net de taxe, pour le financement des études de projet et de réalisation des travaux ferroviaires sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau,
 - en autorisant le remboursement à hauteur de 7 589 051 € HT courants, soit 9 106 861,20 € TTC, pour le financement des études de projet et de réalisation des ouvrages routiers dont la maîtrise d'ouvrage est transférée à SNCF Réseau,
 - en décidant une participation au financement de la charge d'entretien ultérieur des aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans le cadre de l'opération répondant à la demande de Rennes Métropole à hauteur de 12 % du montant des dépenses de travaux de construction, estimé à 564 300 € HT courants.
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 22.102 Voirie et infrastructures – Saint-Grégoire – Maison Blanche – Suppression du passage à niveau PN4 – Avant-Projet et enveloppe financière – Choix de la variante retenue – Convention relative au financement des études de projet et de réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau – Approbation

- approuve l'avant-projet relatif à l'opération de suppression du passage à niveau n° 4 situé à Saint-Grégoire (Maison Blanche) tels que décrit dans la délibération ;
- approuve le choix de la variante n° 2 dite "carrefour en T" pour la poursuite de l'opération ;
- approuve l'enveloppe financière globale de l'opération s'élevant à 16,911 M€ HT, soit 18,950 M€ TTC (€ courant), le cofinancement de l'opération s'établissant à 50 % par l'État soit 8 457 000 € HT, de 30 % par la Région Bretagne 5 074 200 € HT et 20 % par Rennes Métropole soit 3 382 800 € HT (toute valeur en € HT courant à fin de projet) ;
- approuve les termes de la convention de financement des études de projet et de réalisation des travaux pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour ladite opération à conclure avec SNCF Réseau :
 - en prenant acte du besoin de financement, à hauteur de 13 157 087 € courants HT, soit 14 630 680,80 € TTC courant dont 20 % à charge de Rennes Métropole soit 2 631 417,4 € courant HT, soit 2 926 136,1 € TTC courant,
 - en décidant la participation à hauteur de 1 157 823,60 M€ net de taxe, pour le financement des études de projet et de réalisation des travaux ferroviaires sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau,

- en autorisant le remboursement à hauteur de 1 473 593,8 € HT courants, soit 1 768 312,6 € TTC, pour le financement des études de projet et de réalisation des ouvrages routiers dont la maîtrise d'ouvrage est transférée à SNCF Réseau ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT

C 22.103 Aménagement – Site stratégique "Porte du Bois de Soevre" – Chantepie – Secteur des Logettes – Etablissement Public Foncier de Bretagne – Convention opérationnelle – Approbation

- demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'action foncière annexée à la délibération
- approuve les termes de la convention ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers que Rennes Métropole aura désigné les parcelles avant le 3 juillet 2029 ;
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adoption à l'unanimité

C 22.104 Aménagement du territoire – Règlement Local de Publicité intercommunal – Approbation

- approuve le Règlement Local de Publicité intercommunal, modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, ainsi que les résultats de l'enquête publique, tel qu'annexé à la délibération ;
- dit que cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité ;
- dit que le dossier de Règlement Local de Publicité intercommunal sera tenu à la disposition du public au siège de Rennes Métropole ainsi qu'à la Préfecture.

Adoption par 104 voix pour et 5 abstentions

C 22.105 Aménagement opérationnel – Rennes et Saint-Grégoire – Projet Zone d'activités Nord – Coteaux de l'Ille – Reconnaissance de l'intérêt métropolitain

- déclare d'intérêt métropolitain le secteur "Zone d'Activités Nord – Coteaux de l'Ille" sur la base du périmètre défini pour la conduite des études préalables réalisées dans le cadre du mandat confié à Territoires Publics.

Adoption à l'unanimité

C 22.106 Aménagement opérationnel – Zone d'Activités Nord – Coteaux de l'Ille – Rennes – Saint-Grégoire – Projet de création d'une ou plusieurs opérations d'aménagement – Objectifs et modalités de la concertation préalable – Approbation

- approuve, dans le cadre du projet de création d'une ou plusieurs opérations d'aménagement de type Zone d'Aménagement Concerté sur le site de la Zone d'Activités Nord – Coteaux de l'Ille, les objectifs détaillés ;
- approuve les modalités minimales suivantes de la concertation préalable :
 - L'organisation de réunions et ateliers pour présenter les enjeux et les objectifs de la ou des opérations d'aménagement sur le secteur,
 - La mise en place d'une exposition publique avec mise à disposition d'un registre d'observations,

- L'édition d'articles dans "Rennes Métropole Magazine" et d'une information sur le site internet de Rennes Métropole et à l'intention de la presse locale.

Adoption à l'unanimité

C 22.107 Habitat – Mise en œuvre du service d'Intérêt économique général (SIEG) de la SCIC ALFADI – Convention-cadre portant mandatement

- approuve la création d'un "service d'intérêt économique général" (SIEG) en faveur de la SCIC ALFADI ;
- approuve la convention-cadre type donnant mandat à la SCIC ALFADI d'assumer le SIEG et fixant les obligations de service public ainsi que la convention d'application qui fixe les aides de l'année 2022 ;
- décide le versement d'une subvention de 1 066 000 € à la SCIC ALFADI ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Zamord, MM. Jeanvrain, Puil, Travers)

C 22.108 Habitat – Foncier Solidaire Rennes Métropole – Subvention d'équipement – Programmation 2022 – Convention

- approuve la liste des opérations concernant la programmation du 1^{er} semestre 2022 en BRS, telle que présentée dans le rapport, pour un montant total de subventions d'équipement de 1 367 025,50 € ;
- autorise le versement des subventions d'équipement à l'association "Foncier Solidaire Rennes Métropole" pour les montants indiqués dans la délibération pour un montant total de 1 367 025,50 € pour les 5 dossiers
- approuve les termes de la convention à signer avec l'association Foncier Solidaire Rennes Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention à intervenir, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 11 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Besserve, Chevalier, Ducamin, Schoumacker, Zamord, MM. Breteau, Depouez, Guillotin, Hervé Marc, Puil, Salmon)

C 22.109 Habitat – Foncier Solidaire Rennes Métropole – Subvention d'équipement – Programmations 2018 à 2021 – Conventions – Avenants

- approuve la liste des opérations concernant la programmation 2018 à 2021 en BRS (741 logements), telle que présentée dans le rapport, pour un montant total de subventions d'équipement de 10 330 447,95 € ;
- autorise le versement complémentaire des subventions d'équipement à l'association "Foncier Solidaire Rennes Métropole" pour les montants indiqués dans la délibération pour un montant total de 197 417,60 €
- autorise le versement directement à Aiguillon Construction, pour un montant total de 54 372,50 € concernant le programme de Saint-Grégoire ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 10 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Besserve, Ducamin, Schoumacker, Zamord, MM. Breteau, Depouez, Guillotin, Hervé Marc, Puil, Salmon)

C 22.110 Action foncière – Bilan des acquisitions et cessions 2021 de Rennes Métropole

- prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2021 de Rennes Métropole.

C 22.111 Action foncière – Cesson-Sévigné – Droit de Prémption Urbain – Délégation à un aménageur

- retire la délégation du droit de préemption urbain à Territoires et Développement sur le périmètre de la ZAC des Pierrins à Cesson-Sévigné ;
- délègue le droit de préemption urbain à la SPLA Via Silva sur le périmètre de la ZAC des Pierrins à Cesson-Sévigné ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

C 22.112 Action foncière – Pacé – La Pie Neuve – Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé

- prend acte de l'avis favorable de la commune de Pacé sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différée "La Pie Neuve" ;
- décide le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différée "La Pie Neuve" sans modification de son périmètre sur lequel Rennes Métropole est titulaire du droit de préemption.

Adoption à l'unanimité

C 22.113 Action foncière – Pacé – Champagne – Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé

- prend acte de l'avis favorable de la commune de Pacé sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différée "Champagne" ;
- décide le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différée "Champagne" sans modification de son périmètre sur lequel Rennes Métropole est titulaire du droit de préemption.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE COMMUNICATION CITOYENNETÉ INTERNATIONAL JEUNESSE

C 22.114 Communication – Société Anonyme d'Économie Mixte Rennes Cité Média – Chaîne locale d'Exploitation du Câble Télévision locale – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 – Participation financière

- décide l'attribution, à la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Rennes Cité Média (RCM), d'une participation financière de fonctionnement d'un montant de 650 000 € pour l'année 2022 ;
- approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 relative aux missions de service public télévisuel confiées à Rennes Cité Média et aux modalités financières de la participation versée par Rennes Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité – 6 conseillers ne prenant pas part au vote
(Mme Vincent, MM. Breteau, Compagnon, Desmots, Le Bougeant, Sémeril)**

C 22.115 Culture – Les Champs Libres – Tarification et conditions tarifaires 2022/2023 – Encadrement de la délégation à la Présidente – Approbation

- approuve les tarifs et conditions tarifaires applicables aux Champs Libres, tels que présentés dans la délibération et ses annexes, à compter de la date d'entrée en vigueur de la délibération et jusqu'à la date de fin de présentation de l'exposition pour l'exposition temporaire "Pas sommeil" et à compter du 13 septembre 2022 pour les autres éléments tarifaires de la délibération, et concernant l'accès aux espaces d'expositions, à la Bibliothèque de Rennes Métropole, à l'auditorium et au centre de documentation du musée de Bretagne,

- le renouvellement des cartes d'abonnements égarées ou détériorées, l'utilisation des photocopieurs publics, le remboursement des documents empruntés perdus ou détériorés, le prêt d'instruments de musique et accessoires empruntés et perdus ou détérioré par les abonnés, le prêt entre bibliothèques ;
- prend acte des droits d'entrée et conditions tarifaires applicables à l'Espace des sciences à compter du 13 septembre 2022 ;
 - approuve les conditions générales d'accès aux Champs Libres ;
 - approuve les conditions d'exercice de la délégation à la Présidente en matière de tarifs telles que présentées dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

C 22.116 Culture – Tarifs et conditions tarifaires de l'Écomusée de la Bintinais pour la saison 2022/2023

- approuve les tarifs et conditions tarifaires applicables à l'Écomusée de la Bintinais, tels que présentés dans la présente délibération et ses annexes, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- approuve les conditions générales d'accès à l'Écomusée de la Bintinais ;
- approuve les conditions d'exercice de la délégation à la Présidente en matière de tarifs telles que présentées dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Tristan LAHAIS

Laurence QUINAUT